

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN DES AUTEURS-ARTISTES-ÉDITEURS



Paris, le 9 juillet 2018

DIRECTIVE EUROPÉENNE DROIT D'AUTEUR : Malgré un revers au Parlement, les auteurs, les artistes et les éditeurs restent mobilisés pour la reprise des discussions à la rentrée

Les auteurs, les artistes et les éditeurs de musique que nous représentons, sont très déçus par le résultat du vote du parlement Européen du 5 juillet dernier.

La violence du lobby et des pressions exercées ces derniers jours sur les députés européens démontre que le texte final défendu par le rapporteur Axel Voss visait juste et contenait des dispositions claires et efficaces garantissant un partage équitable de la valeur créée par la mise à disposition publique d'œuvres protégées.

Le faible écart de 40 voix justifie en outre que nous nous attelions à nouveau à la défense du droit d'auteur et de la diversité de l'offre culturelle en Europe, à l'occasion des débats qui vont être relancés dès Septembre.

La désinformation, qui a brouillé les cartes en qualifiant de liberticide un texte démocratiquement débattu, doit être contrée avec force.

Le droit d'auteur n'a jamais été contre l'innovation ou la liberté d'expression, bien au contraire, la création qu'il protège en est la prolongation la plus éclatante.

CONTACTS

CEMF – FRANÇOIS DHALMANN – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL – 04 93 44 18 65

CSDEM – SOPHIE WALDTEUFEL – DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE – 01 45 35 56 45

EIF – ISABEL DACHEUX – PRÉSIDENTE – 01 44 53 80 82

GAM – SUZANNE COMBO – DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE – 06 85 32 25 05

SNAC – EMMANUEL DE RENGÉ – DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL – 01 48 74 96 30

UCMF – BÉATRICE THIRIET – SECRÉTAIRE GÉNÉRALE – 06 26 82 25 26

UNAC – OLIVIER DELEVINNE – PRÉSIDENT – 06 07 01 51 04